Circuit des chapelles et des ailles à Ohain

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Parcours jalonné de chapelles colonnes, oratoires sculptés dans le calcaire bleu, de grande taille. La randonnée, qui s'adresse à un public averti, est composée de deux boucles qui ont pour point commun le point de départ/arrivée. Elle traverse le bocage et longe la lisière des bois de la fagne de Trélon.

Durée	3h 45	**Difficulté**	Moyenne
Distance	12,62 km	**Retour au départ**	Oui
Dénivelé positif	50 m	**Activité**	Pédestre
Dénivelé négatif	50 m	**Commune**	Ohain (59132)
Point haut	256 m	**Région**	Avesnois
Point bas	225 m		

Visorando

Trace n° 1557305

Parc naturel régional de l'Avesnois

Description

Départ de la mairie d'Ohain.

(**D/A**) Suivre la D383 en direction de Momignies. Après environ 200m, obliquez à droite, Rue Charles Hanoteau. À l'intersection suivante, partez à droite, Rue de l'Alouette.

(**1**) À la Chapelle-Colonne du Saint-Sang-de-Jésus (1837), continuez à droite sur la rue Neuve. Passez un calvaire encadré de marronniers séculaires et laissez une rue à droite.

(**2**) Engagez vous à gauche dans la Rue des Quarante et virez deux fois à droite avec cette rue. Au rond-point, prenez la deuxième à gauche, de nouveau la Rue Neuve.

(**3**) À l'intersection, au court de tennis, prenez à gauche le chemin à gauche qui descend vers le bois. Franchissez le ruisseau des Dardennes.

(**4**) Peu après, quittez le chemin pour une sente à droite qui mène à une passerelle. Franchissez le petit ruisseau de la Fontaine, puis remontez.

(**5**) Au carrefour, allez en face et empruntez la Rue des Taillettes.

(**6**) Débouchez sur la D963 et suivez-la à droite (Rue des Horbes). Laissez une rue à gauche (Rue Saint-Hubert), un chemin sans issue à gauche, un chemin à droite et ensuite une voie sans issue à droite. Vous êtes revenu au point de départ.

(**D/A**) Prenez à gauche un chemin bordé de haies. Au virage tournez à gauche le long de la pâture. Contournez un bois par la gauche jusqu'à une route. Empruntez celle-ci à gauche (Rue Gros tilleul).

(**7**) Arrivé aux Consorts, tournez à gauche dans un chemin de terre. Laissez un sentier sur la droite, franchissez un ruisseau puis laissez un sentier sur la gauche.

(**8**)Empruntez une petite route à droite. Virez à droite avec la route et laissez à gauche un chemin puis une autre route. Plus loin, laissez encore deux chemins à gauche puis un chemin à droite.

(**9**) À l'intersection, tournez à droite vers les Quatre Chemins. Au croisement, prenez en face le Chemin de la chapelle. Passez devant la Chapelle du Grand Dieu (oratoire en pierre et en brique avec deux piliers en pierre rose).

(**10**) Traversez la D963 **(prudence)** et continuez en face sur le Chemin des Beutiers. Traversez la D83 **(prudence)** et poursuivez en face.

(**11**) À la ferme, tournez à droite Rue de Macon. Passez la Maladrie et allez tout droit vers l'église. À son pied, tournez à droite et retrouvez la mairie (**D/A**).

Points de passages

D/A Mairie d'Ohain
N 50.03933° / E 4.117337° - alt. 249 m - km 0

1 Chapelle-Colonne du Saint-Sang-de-Jésus
N 50.032494° / E 4.119711° - alt. 252 m - km 1.08

2 Rue des Quarante
N 50.029549° / E 4.116112° - alt. 248 m - km 1.5

3 Intersection (court de tennis)
N 50.027206° / E 4.109611° - alt. 239 m - km 2.47

4 Chemin après le le ruisseau des Dardennes
N 50.025238° / E 4.105153° - alt. 232 m - km 2.87

5 Rue des Taillettes
N 50.028873° / E 4.104476° - alt. 238 m - km 3.33

6 Jonction D963
N 50.035561° / E 4.105254° - alt. 250 m - km 4.12

7 Consorts
N 50.040757° / E 4.106383° - alt. 248 m - km 6.26

8 Petite route
N 50.040577° / E 4.097847° - alt. 244 m - km 6.96

9 Intersection
N 50.050301° / E 4.104109° - alt. 237 m - km 8.31

10 Route D963
N 50.050072° / E 4.114927° - alt. 237 m - km 9.11

11 Landy
N 50.043808° / E 4.137888° - alt. 233 m - km 10.94

D/A Mairie d'Ohain
N 50.03933° / E 4.117358° - alt. 249 m - km 12.62

Copie, vente et diffusion interdites - NYq6Epxt

Informations pratiques

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)
Suivez le balisage Jaune.

En période de pluie, le port de chaussures étanches s'avère indispensable.
Possibilité de faire la moitié du circuit seulement.

A proximité

Café rando Nord
Le Franco belge
https://www.tourisme-avesnois.com/prepar...
Donnez-nous votre avis sur https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-chapelles-et-des-ailles-a-oh/

En savoir plus :
Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Copie, vente et diffusion interdites - NYq6Epxt

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

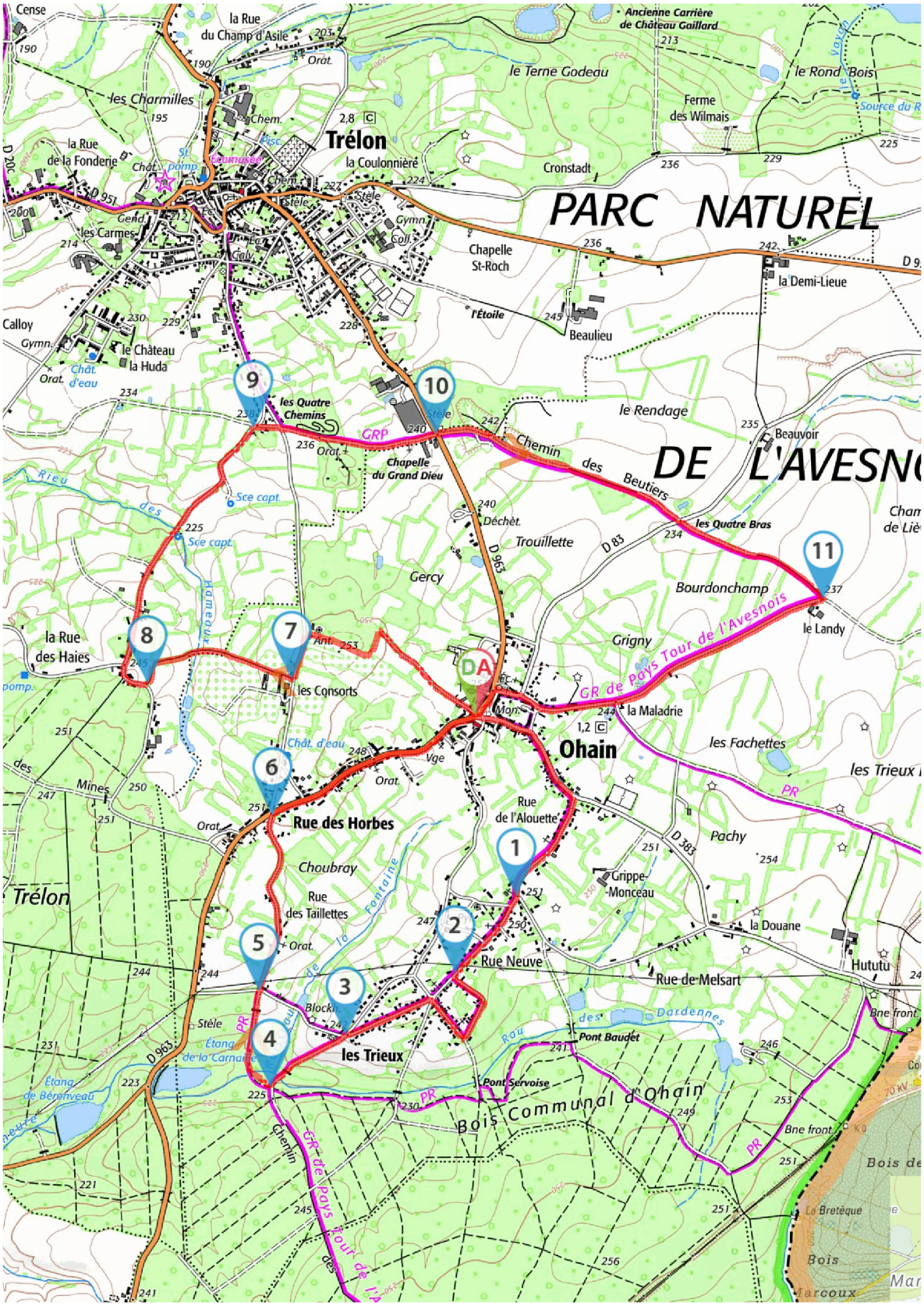

©2024 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - NYq6Epxt

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

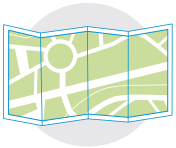

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

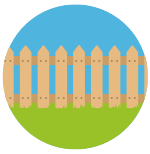

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

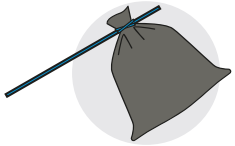

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

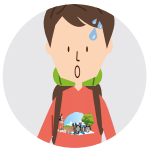

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.